

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AS182

présenté par

M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 28**

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« affections et catégories d'assurés sociaux dont la liste est fixée par décret. »

les mots :

« patients dont le parcours de soins est mentionné à l'article L. 1172-1 du code de la santé publique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que plus d'un Français sur dix est sans médecin traitant, selon un rapport sénatorial, le présent article propose de limiter le nombre de jours d'arrêts de travail qui peut être prescrit en visioconférence lorsque celle-ci n'est pas effectuée par un médecin traitant.

En France, au début de l'année 2023, le ministère de la Santé et de la Prévention évaluait que plus de 700 000 patients en affection de longue durée (ALD) étaient sans médecin traitant. Pour ces personnes, notamment celles vivant dans des zones sous-dotées, le recours à la téléconsultation se révèle parfois être la seule solution pour échanger avec un professionnel de santé. Leur enlever cette possibilité-là, en réduisant le nombre de jours d'arrêts de travail à seulement 3 jours, représente pour ces populations une perte de chance extrêmement grave.

À l'heure où le nombre de médecins généralistes diminue d'année en année et où de plus en plus de Français éprouvent des difficultés d'accès aux soins, cette mesure semble aller à contrecourant d'une politique ambitieuse en favorisant l'accès aux soins pour tous, partout.

Ainsi, cet amendement, issu d'une proposition de la Ligue Nationale contre le Cancer, propose d'exclure du dispositif les personnes atteintes d'une ALD, d'une maladie chronique, présentant des facteurs de risques ou en perte d'autonomie.